

COMMUNIQUE DE PRESSE

Présence fortuite d'OGM dans les semences de colza Les producteurs veulent des garanties !

Paris, le 6 février 2019. Le Conseil d'administration de la FOP, réuni ce jour à Paris, a pris connaissance de la présence fortuite d'OGM dans trois lots de semences de colza DK Exception suite à des contrôles conduits par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF).

La FOP et la FNSEA expriment leur étonnement face à cette découverte portant sur des lots de semences produits en contre-saison en Argentine. Elles rappellent l'excellence de la production française de semences qui fait l'objet de protocoles extrêmement stricts et fiables et donnent à ce secteur économique une reconnaissance mondiale.

La FOP et la FNSEA rappellent également que ce sont des centaines de producteurs qui sont concernées par la destruction obligatoire de plusieurs milliers d'hectares. Aux multiples préjudices subis à titre individuel par les producteurs, c'est toute une profession qui risque de voir une fois encore son image ternie et son investissement en faveur d'une agriculture de qualité remis en cause, alors même qu'il n'y a aucun risque pour la santé humaine et que la France importe des produits OGM.

La FOP et la FNSEA resteront vigilantes sur la portée d'une procédure déployée en vue de la signature d'accords avec les producteurs qui pourrait conduire à leur transférer les conséquences d'un risque ultérieur. Elles se battent en conséquence pour que le protocole proposé aux producteurs prenne en charge l'ensemble de ces problématiques.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration de la FOP demande à Dekalb qu'il :

- S'engage à indemniser les producteurs à hauteur de leurs pertes réelles immédiates et qu'ils puissent l'être aussi dans les années futures dès lors qu'ils devraient subir les conséquences dans le temps de cette présence fortuite,
- S'engage dans un protocole national global, transparent et commun, complété d'une déclinaison tenant compte des contextes spécifiques et validé par les représentants des producteurs, des organismes stockeurs, des instituts techniques, des distributeurs notamment,
- S'engage à suspendre toute approche individuelle tant qu'un tel cadre, applicable à l'ensemble des producteurs et affirmant leurs droits pour l'avenir, ne sera pas établi.

Le Conseil d'administration de la FOP a aussi réaffirmé son soutien à une vraie politique de recherche, d'innovation et de développement en France et en Europe ce qui implique de s'interroger sur l'adéquation entre les normes, les pratiques et le délai régissant le contrôle des semences.

En conclusion de ce débat, Arnaud Rousseau, Président de la FOP, a déclaré : « *La FOP, dont la mission est de défendre les intérêts des producteurs d'oléoprotéagineux, est résolument à leurs côtés pour les aider à surmonter cette difficulté. Elle est aussi aux côtés de ceux qui entreprennent pour concilier recherche, production et environnement. Nos filières semencières font partie de notre richesse nationale. Il convient donc de les conforter pour qu'elles répondent toujours davantage aux enjeux de souveraineté et d'indépendance qui offrent de réelles perspectives à notre filière* ».

Contacts

FOP - Thibaut LEDERMANN – t.ledermann@fopoleopro.com - 06 50 69 20 08
FNSEA - Marion FOURNIER – marion.fournier@reseaufnsea.fr - 07 60 29 56 17